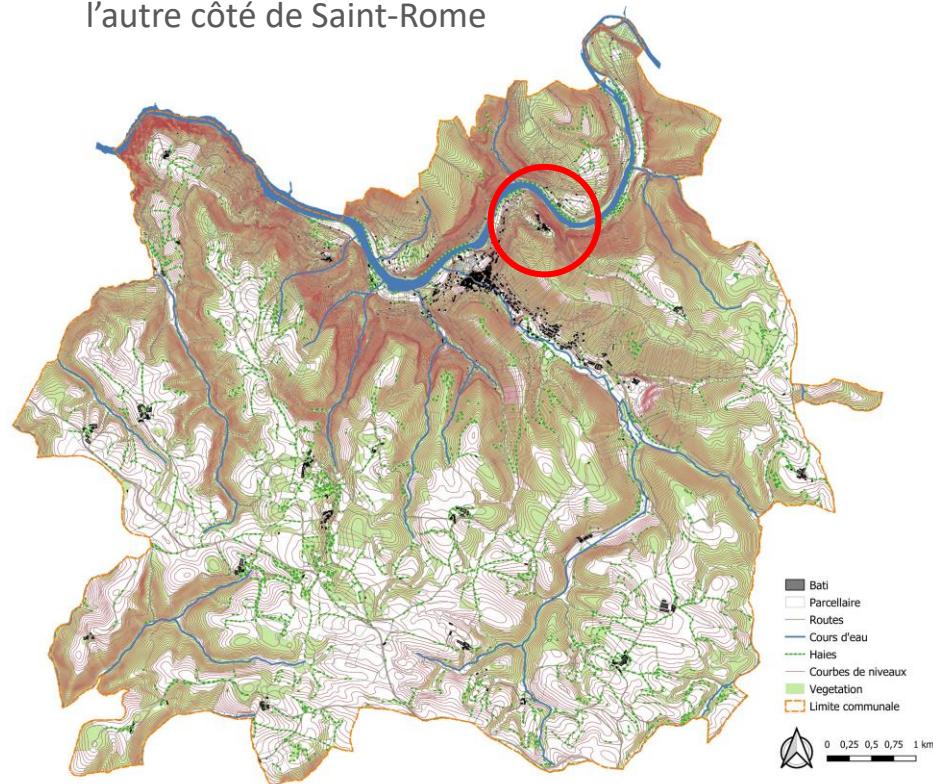


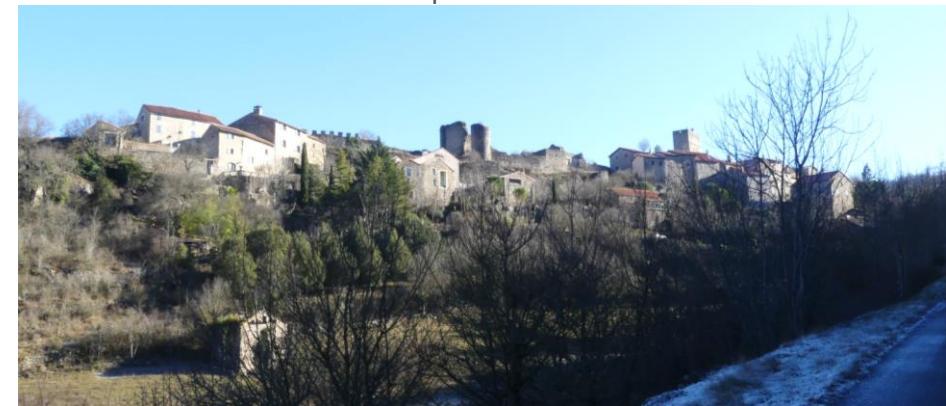
## LE PATRIMOINE URBAIN

### VILLAGES ET HAMEAUX : LES GROUPEMENTS BÂTIS

- Le village d'**Auriac** est l'autre centralité historique de la commune. C'est ici que les seigneurs se sont installés en premier lieu, formant une *rocca*, un rocher seigneurial dominant la rivière.
- Le village s'est développé sur la ligne de crête avant de subir l'abandon de ses habitants entre la fin du XIXe siècle et le milieu du XXe. Réhabilité à partir des années 1970, il a néanmoins conservé les vestiges encore importants de ses anciens châteaux médiévaux.
- Le site, avec ses murs, ses jardins et son environnement de faïsses, dominant la vallée du Tarn est remarquable et communique visuellement avec celui du Mazéga à l'ouest de l'autre côté de Saint-Rome



Le site d'Auriac depuis la rive droite du Tarn



La façade ouest du village sur la vallée



Murs et jardins aux abords du village



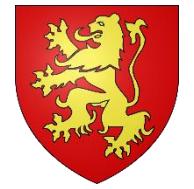
Vue sur la vallée du Tarn depuis la plateforme de l'ancien château



Façade d'Auriac sur la vallée du Tarn



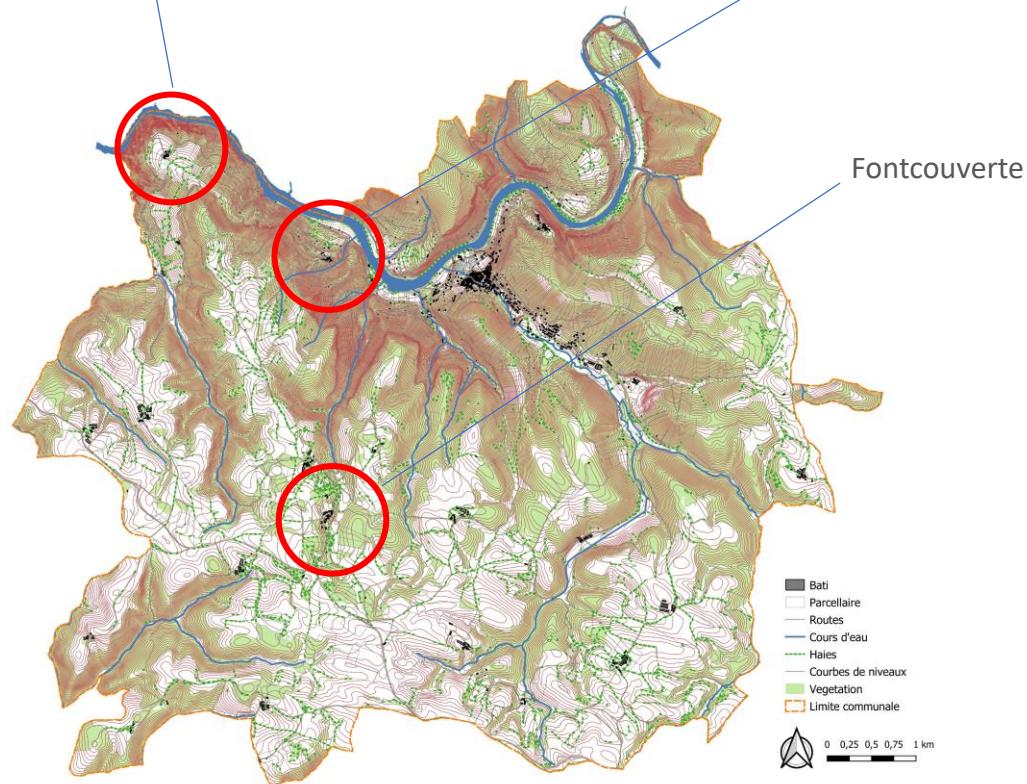
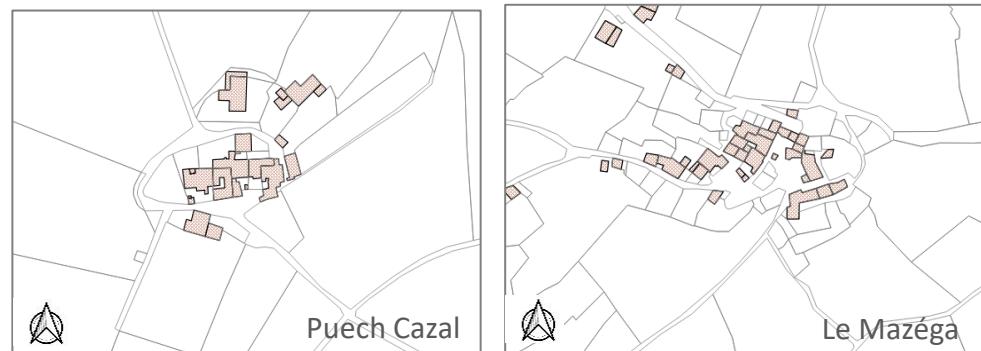
Vestiges des châteaux d'Auriac



## LE PATRIMOINE URBAIN

### VILLAGES ET HAMEAUX : LES GROUPEMENTS BÂTIS

- **Le Mazéga** et **le Puech Cazal** sont les deux hameaux qui ponctuent à l'ouest la vallée du Tarn. Ils se présentent sous la forme de groupements bâtis massés protégés par une porte fortifiée. Situés en hauteur, ils offrent des vues vers la vallée, notamment Le Mazéga d'où l'on embrasse l'ensemble du site de Saint-Rome jusqu'à Auriac.
- **Fontcouverte** est un petit hameau agricole du plateau caussenard.



Le Mazéga vu depuis Saint-Rome



La Mazéga avec la vue sur Saint-Rome



Le Puech Cazal



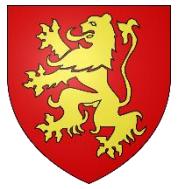
Le hameau du Mazéga



Fontcouverte



La porte fortifiée du hameau



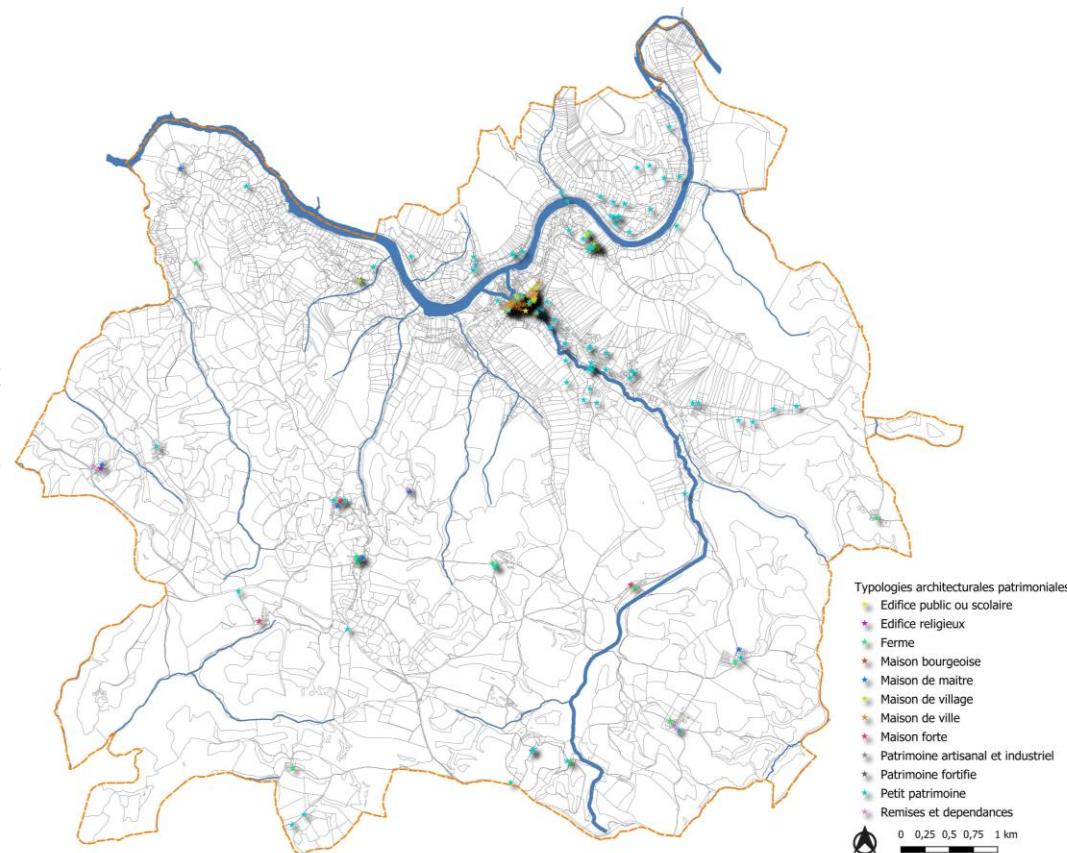
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES PATRIMONIALES IDENTIFIEES

La diversité des typologies architecturales patrimoniales identifiées sur la commune reflète le double caractère de Saint-Rome-de-Tarn :

- son **caractère urbain** avec la ville de Saint-Rome dans laquelle on retrouve des typologies spécifiques : maisons bourgeoises (ou hôtels particuliers), maisons de ville, édifices publics et scolaires,
- son **caractère rural**, le territoire communal se développant largement sur le plateau caussenard, avec également ses typologies spécifiques : fermes, maisons de village, maisons fortes, maisons de maître.

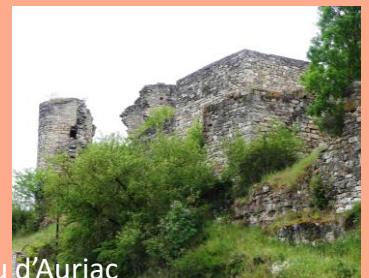
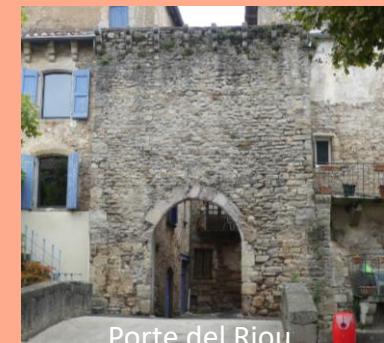
Certaines typologies font référence à la fois aux mondes urbain et rural comme le patrimoine fortifié (vestiges des remparts de Saint-Rome mais aussi châteaux d'Auriac ou portes fortifiées de hameaux), les remises et dépendances que l'on retrouve à la fois dans l'espace urbain et comme dépendances des fermes, les édifices religieux, églises et maisons religieuses s'implantant à la fois en ville et dans les hameaux, le patrimoine artisanal des moulins notamment, implantés en ville (moulin de l'Enne) comme en campagne (moulin de Susbals). Les éléments de petit patrimoine témoignent également de la vie rurale (cabanons, pigeonniers...) comme urbaine (fontaine...)

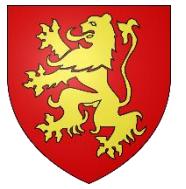


CARTE TYPOLOGIQUE

#### LE PATRIMOINE FORTIFIE

- Ville fortifiée de Saint-Rome (portes de ville, vestiges de rempart)
- Château fortifié d'Auriac
- Porte de ville du Mazega et du Puech Gazal





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### TIPOLOGIES ARCHITECTURALES PATRIMONIALES URBAINES

#### LES EDIFICES PUBLICS OU SCOLAIRES

- Mairie (ancienne maison religieuse elle-même ancienne maison bourgeoise)
- Ecole publique
- Ancienne école Sainte-Jeanne-d'Arc



#### LES MAISONS BOURGEOISES

- Maisons de grandes dimensions avec façade régulière d'au minimum 5 travées marquée par la présence de tours, pavillons ou tourelles
- Présence d'une modénature de qualité ou d'éléments de ferronnerie



#### LES MAISONS DE VILLE

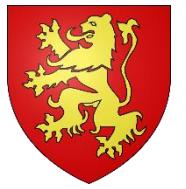
- Représentative de la typologie la plus nombreuse, concentrée sur Saint-Rome et héritée de toutes les époques de construction, de type maisons d'habitation, avec boutique ou maison d'artisan
- Maisons de deux étages avec façade régulière de 1 à 3 travées



#### LES MAISONS DE FAUBOURG

- Petites maisons représentatives des quartiers « populaires » de Saint-Rome et de ses faubourgs, de type petites maisons de vigneron ou d'artisan
- Façades plus irrégulières
- Présence d'escaliers extérieurs et de porte de cave accessible sur rue





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### TYOLOGIES ARCHITECTURALES PATRIMONIALES RURALES

#### LES FERMES

- Ensemble bâti ouvert ou sur cour
- Certaines présentent une tour pigeonnier
- Dépendances voûtées remarquables



#### LES MAISONS DE VILLAGE

- Petites maisons des villages et des hameaux
- Façades plus irrégulières
- Escalier extérieur / porte de cave
- Implantation plus lâche
- Maisons de vigneron



#### LES MAISONS DE MAÎTRE

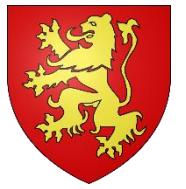
- Grosses maisons rectangulaires du 19<sup>e</sup> siècle, avec façades régulières à 4 ou 5 travées et toiture en pavillon couverte d'ardoises



#### LES MAISONS FORTES

- Deux maisons fortes identifiées :
  - Taurin
  - La Borie Blanque





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### TYOLOGIES ARCHITECTURALES PATRIMONIALES URBAINES ET RURALES

#### LES EDIFICES RELIGIEUX

- Eglises de Saint-Rome et des hameaux
- Enclos de cimetière
- Chapelles / oratoires
- Maisons religieuses



Eglise Saint-Romain



Oratoires



Eglise et cimetière d'Olonzac



Cambouisset

#### LES REMISES ET DEPENDANCES

- Remises urbaines
- Dépendances agricoles voûtées



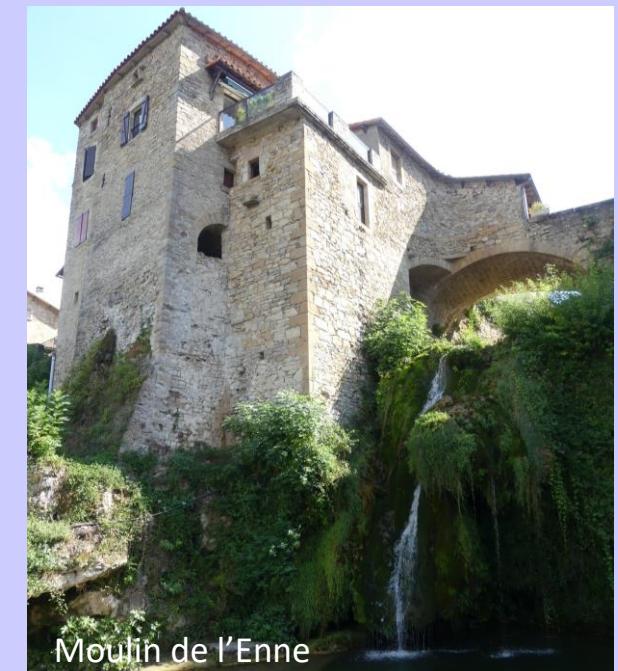
#### LE PETIT PATRIMOINE

- rural : cabanons, pigeonniers
- lié à l'eau : fontaines, fontaines, puits/citernes, lavoir, ponts, canaux, bassins agricoles, biefs
- commémoratif et religieux : croix et calvaires, chapelle funéraire, statues, monument aux morts



#### LE PATRIMOINE ARTISANAL

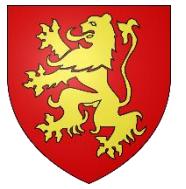
- La Mécanique et les moulins
- Ce patrimoine fait le lien entre le Lévejac, ses cascades utilisées pour la force motrice et le site historique de Saint-Rome



Moulin de l'Enne



La Mécanique



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DU BÂTI ANCIEN

Il s'agit ici de **caractériser la qualité du patrimoine bâti de Saint-Rome-de-Tarn** et de donner à voir la valeur patrimoniale des constructions en fonction des secteurs bâtis.

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien sur la commune de Saint-Rome-de-Tarn et notamment dans son centre urbain historique sont mises en évidence en toiture et en façade.

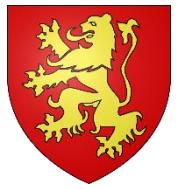
Elles concernent :

- Les matériaux de construction et de couverture,
- Les formes de toiture,
- Les éléments de détail des toitures,
- La qualité des éléments de modénature en façade,
- La qualité des menuiseries et des ferronneries anciennes,
- Les détails remarquables et historiques en façade.

Trois motifs architecturaux particulièrement remarquables ont pu être identifiés dans le centre historique de Saint-Rome notamment :

- Les détails historiques (fenêtres à meneaux, dates...),
- Les escaliers à vis ou « visettes »,
- Les sous-sols et notamment les caves qui restent le plus important témoignage du passé viticole de la commune, avec les faïsses.



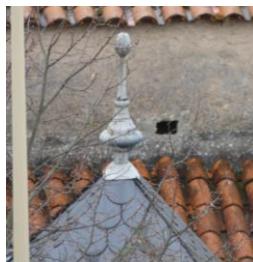
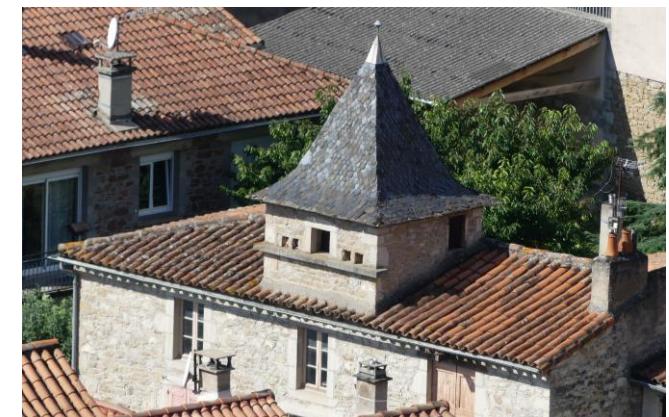


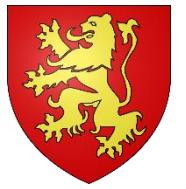
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

#### TOITURES : matériaux, formes, détails

- Les couvertures sont constituées de matériaux de qualité : principalement la tuile canal, mais aussi la lauze pour les absides, les cabanons, les pigeonniers, les fours à pain et certaines tours et l'ardoise pour des toitures en pavillon ou certaines constructions du XIXe siècle ;
- Les toitures présentent des formes simples, à deux pans, en pavillon ou poivrière pour certains éléments particuliers (pigeonniers, tours, pavillons) ;
- Peu d'éléments de décor, hormis sur certains édifices particuliers (maisons bourgeoises, constructions du XIXe siècle, édifices publics ou religieux) ;
- Les toitures anciennes ne comptent pas de lucarnes ni d'ouvertures et présentent peu de débords ;
- Les cheminées anciennes sont réalisées en maçonneries massives ;
- Vu le relief particulier du site de Saint-Rome, les toitures sont visibles de loin.





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

#### FACADES : matériaux, modénature, menuiseries

- Les façades présentent des matériaux de grande qualité. Les enduits ont généralement disparu.
- L'architecture traditionnelle est sobre, marquée pour les maisons les plus bourgeoises par l'ornementation de l'encadrement de la porte d'entrée, éventuellement une corniche et certains détails remarquables.
- Les balcons reçoivent un traitement particulier, avec des corbeaux ouvragés, des éléments de mouluration (y compris en sous-face), un garde-corps de qualité.
- Les menuiseries anciennes sont assez simples, et datent essentiellement du XIXe siècle (quelques exemples de portes remarquables)
- L'architecture rurale comme urbaine présente des escaliers extérieurs mettant en scène la façade et facilitant l'accès aux caves depuis la rue.



Matériaux

Modénature

Oculi et trèfles



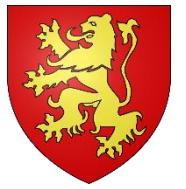
Les balcons

Corbeaux et sous-face de balcons

Les escaliers extérieurs



Menuiseries anciennes

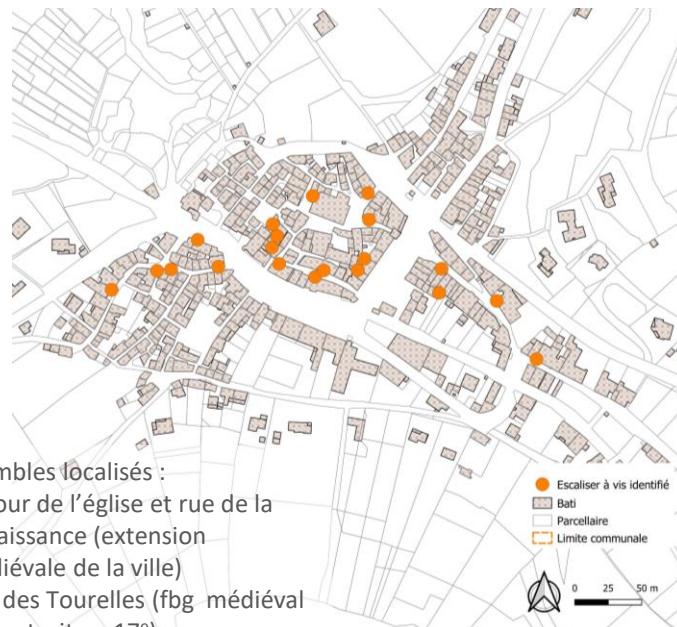


## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### MOTIFS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES

#### « VISETTES » ET ESCALIERS A VIS

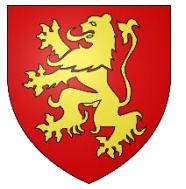
- Les escaliers à vis forment une particularité remarquable de Saint-Rome-de-Tarn. Leur nombre et leur qualité architecturale marquent l'identité patrimoniale de la ville historique. Ils sont en bon état, y compris intérieur.
- Une vingtaine d'escaliers ont été recensés (hors-œuvre ou ½ hors-œuvre). Certains permettaient de desservir deux maisons contigües.
- Nombreux sont datés du XVIIe siècle.
- Ces escaliers constituent un patrimoine remarquable à mettre en valeur, qui interroge également la question de la préservation des intérieurs.



Des ensembles localisés :

- Autour de l'église et rue de la Renaissance (extension médiévale de la ville)
- Rue des Tourelles (fbg médiéval reconstruit au 17<sup>e</sup>)
- Rue du Château (fbg 18<sup>e</sup>)





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### MOTIFS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES

#### DETAILS HISTORIQUES REMARQUABLES

Certains secteurs du centre historique de Saint-Rome (autour de l'église, rue des Tourelles dans le faubourg de Bournau notamment) comptent des maisons présentant de remarquables détails architecturaux traduisant leur ancienneté et leur qualité :

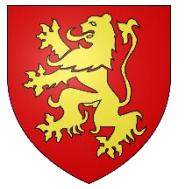
- Fenêtres à meneaux,
- Blasons armoriés ou historiés,
- Machicoulis.

Ces détails composent avec les escaliers à vis des ensembles architecturaux particulièrement remarquables.

L'architecture ancienne, notamment rurale, présente également des pigeonniers en façade qui participent à la composition et à l'intérêt d'ensemble.

Nombreuses dates des XVIIe et XVIIIe siècles, périodes de reconstruction de la ville sur les bases médiévales





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### MOTIFS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES

#### CAVES ET SOUS-SOLS

Le passé viticole de Saint-Rome-de-Tarn n'est pas seulement perceptible à travers les faïsses mais aussi, sur les façades des maisons, par les nombreux accès de cave direct sur rue et, à l'intérieur, par les remarquables ensembles de caves dont toutes celles qui ont été visitées avaient gardé tonneaux et cuvages. Certaines présentent deux étages.

Des trappes ménagées dans les voûtes permettaient de verser directement le raisin dans les cuves.

Ces caves forment un lien historique et culturel entre l'architecture patrimoniale liée à la vigne et les paysages de faïsses alentours.



Accès de cave sur rue



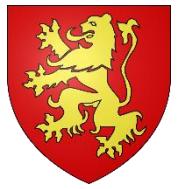
Celliers liés au prieuré de Conques (?) place du Prieuré

Caves à 2 niveaux et cuvages en place, place du Pressoir



Clef de voûte des celliers





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

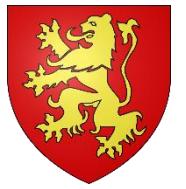
### CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

#### INTERIEURS

- Le diagnostic a permis de recueillir des informations sur la qualité des intérieurs des constructions anciennes.
- L'échantillonnage a porté sur des constructions bourgeoises qui ont conservé des intérieurs de grande qualité, présentant de nombreux éléments remarquables (escalier, poutres, cheminées, parquets anciens, boiseries), mais aussi sur des maisons de ville plus modestes avec escalier à vis. Dans ce deuxième cas, les maisons ont fait l'objet de transformations ou de rénovations plus importantes. Néanmoins, elles ont souvent conservé au moins un élément remarquable (cheminée monumentale ou à décor médiéval, escalier monumental, escalier à vis).
- Les escaliers à vis ont été cartographiés sur la base de la tour hors-œuvre ou demi hors-œuvre visible de l'extérieur et/ou d'une visite de l'intérieur.

Carte des constructions visitées et des escaliers à vis identifiés (visités ou tour visible de la rue)





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

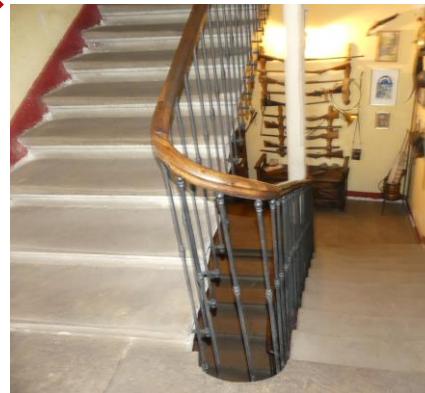
### CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

#### INTERIEURS

- **Maison du Docteur Gazin (1)**  
Maison bourgeoise fin XVIIIe / début XIXe siècle



Escaliers



Cheminées



Décors

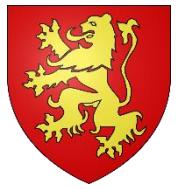


Poutres / Sols



Cave





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

#### INTERIEURS

- Maison « aux cadrans solaires » (2)  
Maison bourgeoise XVIIe siècle



Escaliers



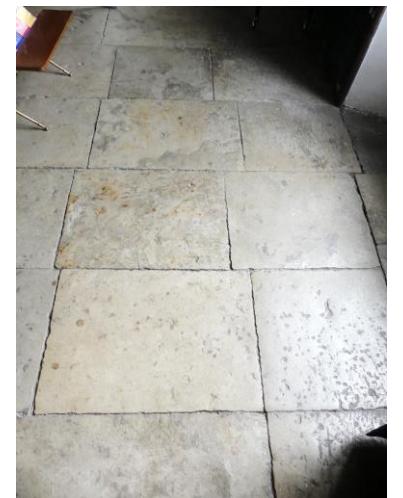
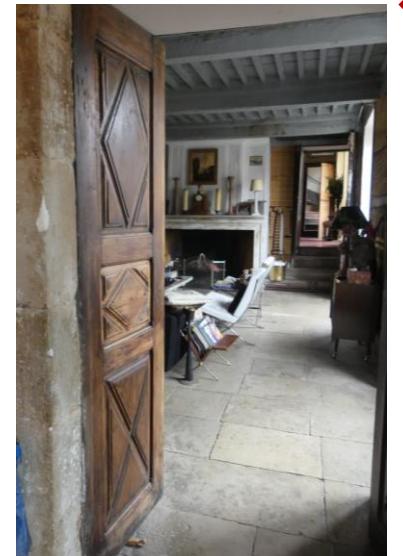
Cheminées

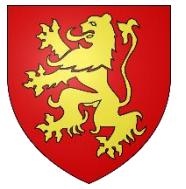


Décors



Poutres / Sols





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

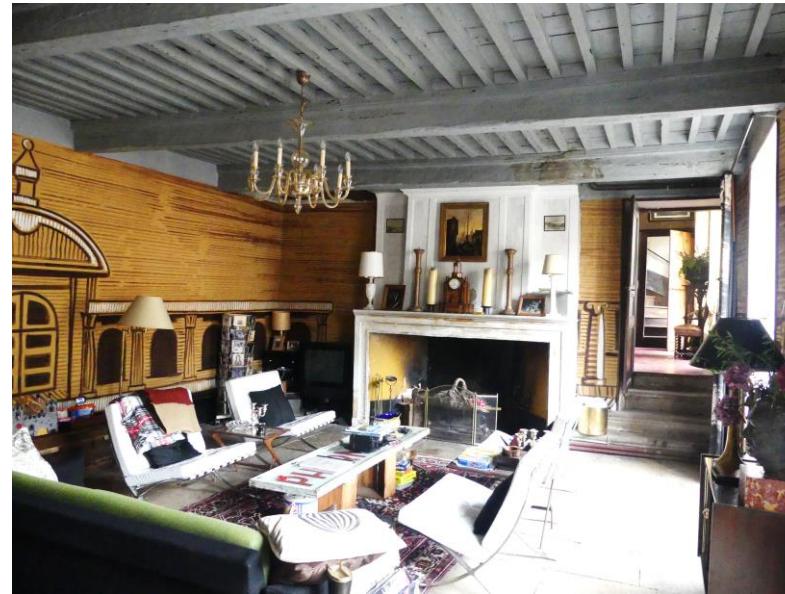
#### INTERIEURS

- Maison « aux cadrans solaires » (2)  
Maison bourgeoise XVIIIe siècle

#### Cour intérieure



Cave

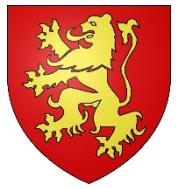


Pièces plafonnées



Pièces voûtées



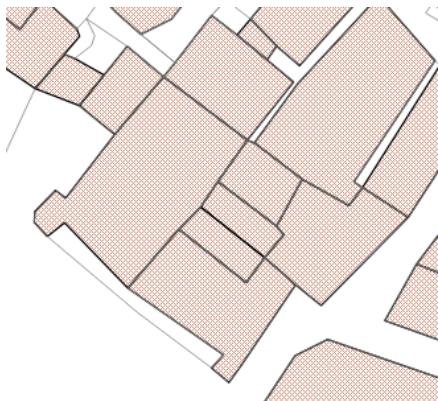


## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

#### INTERIEURS

- **Maison « du rempart » (3)**  
Maison de ville XVIe / XVIIe siècle



Escaliers



Cheminées



Rempart (?)

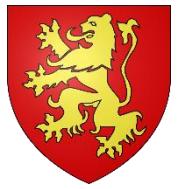


Décors



Caves





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

#### INTERIEURS

- Divers : escalier, cheminées dans des maisons de bourg, ogives



Voûte à ogive rue de la Renaissance



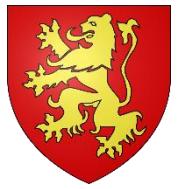
Cheminée sculptée à motifs d'animaux rue du Portal del Riou



Escalier rampe sur rampe et pigeonnier maçonné dans une maison rue du Château



Place de la Tour du Roi



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

#### LES ABORDS DES CONSTRUCTIONS

- Le bâti très dense du centre historique fortifié de Saint-Rome laisse peu de place aux cours ou aux jardins. Les habitants possédaient leur jardin en périphérie de la ville, notamment sur la plateforme des hortas. Seules les maisons du faubourg possèdent leur jardin attenant, descendant jusqu'au Lévejac vers le sud et ouvrant sur la route de Saint-Affrique vers le nord. Le long du Lévejac, les jardins sont clos par des murs en pierre et le long de la route de Saint-Affrique par des clôtures en ferronnerie ouvragée avec portail.
- Les abords des villages et des hameaux sont marqués par la présence des jardins, des murs en pierre et des sentes.



Jardin au bord du Lévejac



Treilles



Murs de clôture des hortas au pied de Saint-Rome



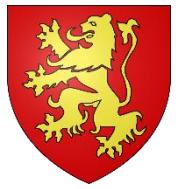
Auriac



Le Mazega



Portails et clôtures en entrée de ville à Saint-Rome

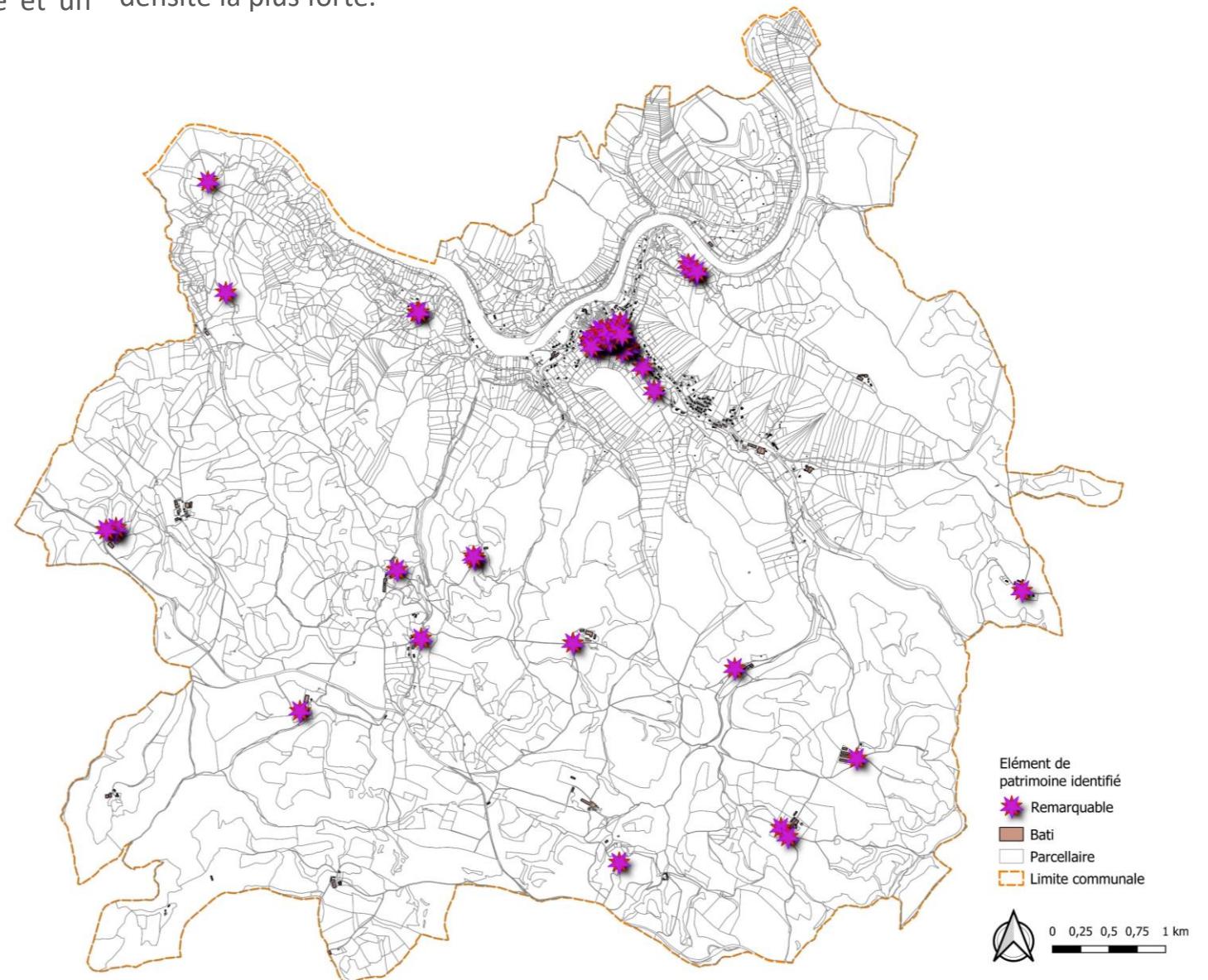


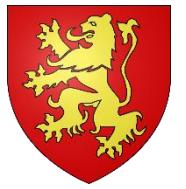
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### LE PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE ET D'INTERÊT

Les éléments de patrimoine identifiés comme remarquable et d'intérêt sont représentatifs de l'ensemble des typologies architecturales repérées à Saint-Rome-de-Tarn. Ces constructions présentent un bon état de préservation patrimoniale, une architecture de qualité et un intérêt en termes d'ancienneté ou de valeur historique.

Les constructions remarquables ou d'intérêt sont présentes sur tout le territoire communal, témoignant de l'intérêt de l'ensemble de la commune. Le centre historique de Saint-Rome comporte néanmoins la densité la plus forte.





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### LE PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE ET D'INTERÊT

La localisation du patrimoine bâti remarquable et d'intérêt dans le centre historique de Saint-Rome-de-Tarn en fonction des périodes de construction connues ou estimées recoupe le travail réalisé sur l'évolution historique de l'emprise de la ville :

- Les maisons les plus anciennes se situent autour de l'église notamment dans la partie est qui correspond à l'expansion urbaine postérieure au XIVe siècle (à l'ouest les constructions sont plus difficiles à dater pour la période médiévale)
- Les XVIIe et XVIIIe siècles, période de reconstruction et de réexpansion de la ville après les difficultés des Guerres de Religion, sont fortement représentés, en lien notamment avec les nombreuses dates de cette époque présentes en façade,
- Le XIXe siècle se retrouve dans les faubourgs (en lien également avec les sections de rues frappées d'alignement) et dans les parties dans lesquelles la ville a progressé à cette époque (à l'est du faubourg de Bournau par exemple).

Ces cartographies permettent d'identifier les secteurs les plus sensibles en termes d'ancienneté du bâti (et de qualité des constructions) dans le centre de Saint-Rome. On peut que l'ensemble de la ville ancienne est concernée.



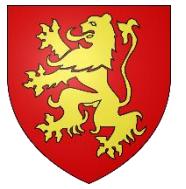
Période médiévale et Renaissance  
(15<sup>e</sup> / 16<sup>e</sup> siècle)



Période 17<sup>e</sup> / 18<sup>e</sup> siècle



Période 19<sup>e</sup> siècle



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### LES FACTEURS DE BANALISATION ET DE DENATURATION DU BÂTI ET DES PAYSAGES

Les interventions récentes réalisées sur les constructions existantes montrent les enjeux et points de vigilance à encadrer dans le futur PVAP :

- Les enduits : pierre apparente, enduit/joints ciment, détournage des maçonneries
- L'intégration des nouvelles ouvertures
- Les menuiseries nouvelles / le PVC
- Les vérandas / fermeture des balcons
- Les coffrets réseaux / ITE / panneaux solaires
- Les terrasses de toit



Fermeture des balcons et vérandas



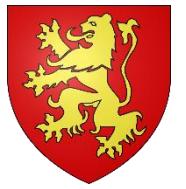
Menuiseries PVC



Nouveaux percements et modifications des ouvertures



Terrasses de toit



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

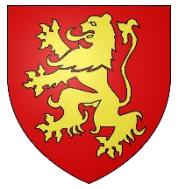
### POINTS DE VIGILANCE : enjeux de gestion architecturale et paysagère

De même, le paysage prenant une dimension très importante sur le territoire communal, et notamment aux abords de Saint-Rome-de-Tarn avec les coteaux structurés en faïsses, l'intégration des constructions nouvelles doit permettre la mise en valeur du site de Saint-Rome et la préservation de ses caractéristiques paysagères.

Aujourd'hui, les constructions nouvelles ont plutôt tendance à dénaturer la qualité des abords de la ville. En montant sur les coteaux encadrant la vallée du Lévejac et en mitant progressivement les pentes entre la ville ancienne et le Tarn, elles risquent de banaliser ces secteurs qui forment l'écrin paysager de la ville ancienne. Sur les coteaux du Lévejac, les constructions impliquent la réalisation de fort remblais maintenus par des murs « cyclopéens » qui rompent l'échelle de lecture des murs en pierre sèche. De même, les gabarits, les couleurs, le style « provençal » des constructions ne participent pas à une bonne intégration dans les paysages. Le camping en bord de Tarn nécessite également une meilleure insertion paysagère.

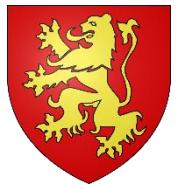
L'enjeu du PVAP dans ces secteurs serait d'encadrer la qualité d'intégration des constructions et de leurs abords dans les paysages patrimoniaux.





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# 6 Synthèse des enjeux



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : CARTES DE SYNTHÈSE

### LE RELIEF ET L'EAU

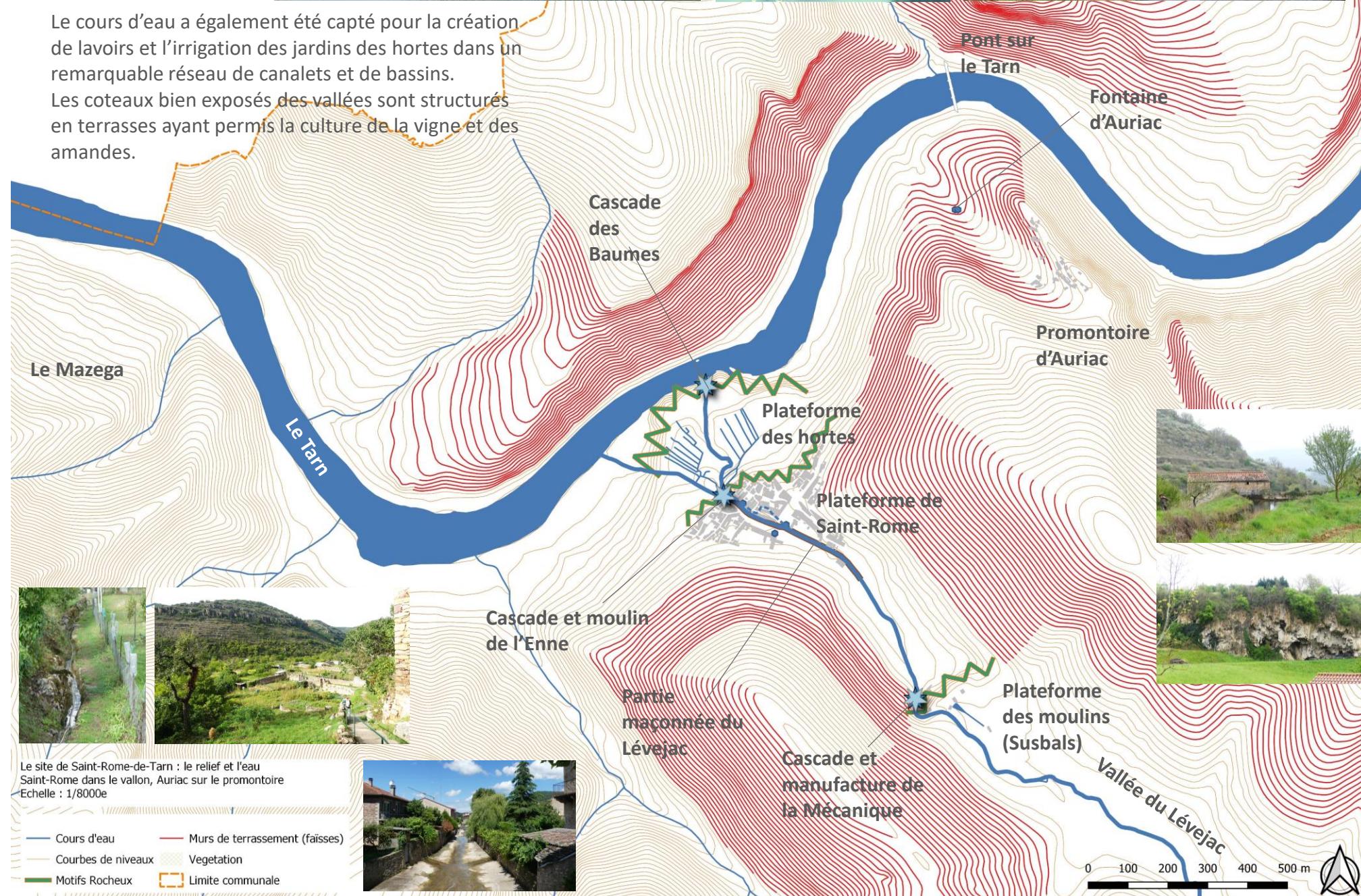
Le site de Saint-Rome est marquée par trois grandes entités liant le relief et l'eau :

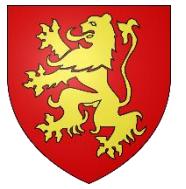
- La **vallée du Tarn** qui traverse la commune d'est en ouest et qui forme ici un « bassin » élargi ;
- La **vallée du Lèvejac**, perpendiculaire au Tarn, qui s'ouvre à l'embouchure en une plateforme sur laquelle s'est installée Saint-Rome. La vallée est marquée par trois « sauts » rocheux que le Lèvejac descend en cascade ;
- Les **promontoires d'Auriac à l'est et du Mazéga à l'ouest** qui dominent le Tarn et notamment pour Auriac le franchissement de la rivière par la route de Millau.

Le Lèvejac a été une source de richesse pour Saint-Rome par l'implantation de moulins et de tanneries.



Le cours d'eau a également été capté pour la création de lavoirs et l'irrigation des jardins des hortas dans un remarquable réseau de canalets et de bassins. Les coteaux bien exposés des vallées sont structurés en terrasses ayant permis la culture de la vigne et des amandes.



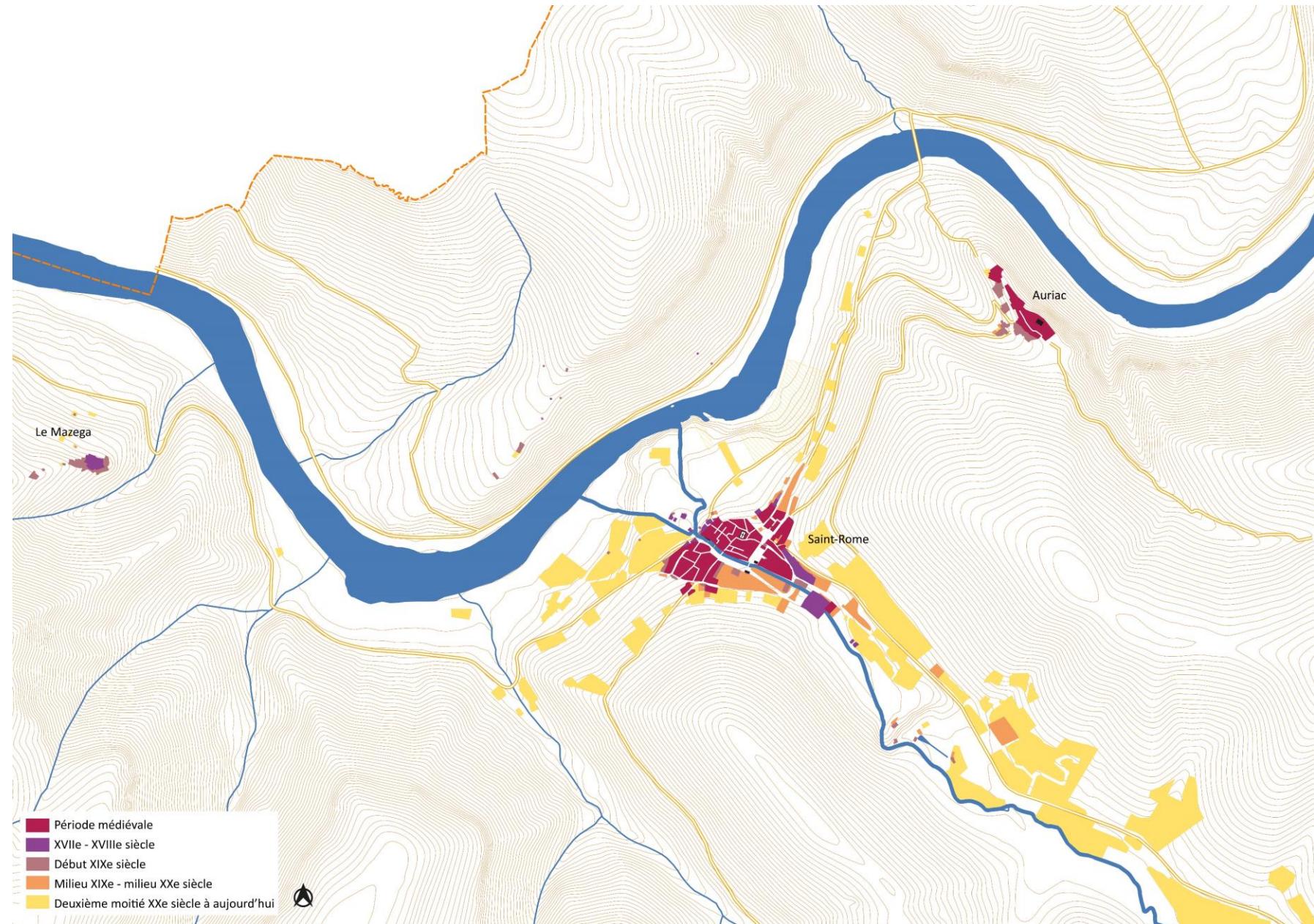


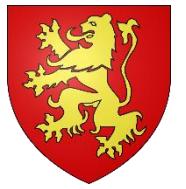
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### L'ÉVOLUTION URBAINE DU SITE DE SAINT-ROME

Quatre grandes périodes historiques se dégagent donc de l'évolution urbaine du site de Saint-Rome-de-Tarn :

- Au **Xe siècle**, la fixation d'un premier noyau de bourg sur la terrasse formée par l'ouverture de la vallée du Lévejac sur celle du Tarn,
- Au **XVe siècle**, une forme d'Âge d'or pendant lequel Saint-Rome trouve sa plus forte expansion, dont l'emprise perdurera jusqu'au XIXe siècle,
- La période allant **du XVIe au XXe siècle**, pendant laquelle la ville ne connaîtra plus de croissance mais se reconstruira sur elle-même suite aux affres des guerres de Cent-Ans et de religion. Elle ne connaîtra une nouvelle période de légère expansion qu'à partir de la seconde moitié du XIXe siècle ;
- La **fin du XXe siècle et le début du XXIe**, qui voit une forme de renaissance de la ville, avec une forte croissance mais loin du centre et sous des formes urbaines en rupture avec les modes d'implantation ancienne et avec la restauration du village d'Auriac.





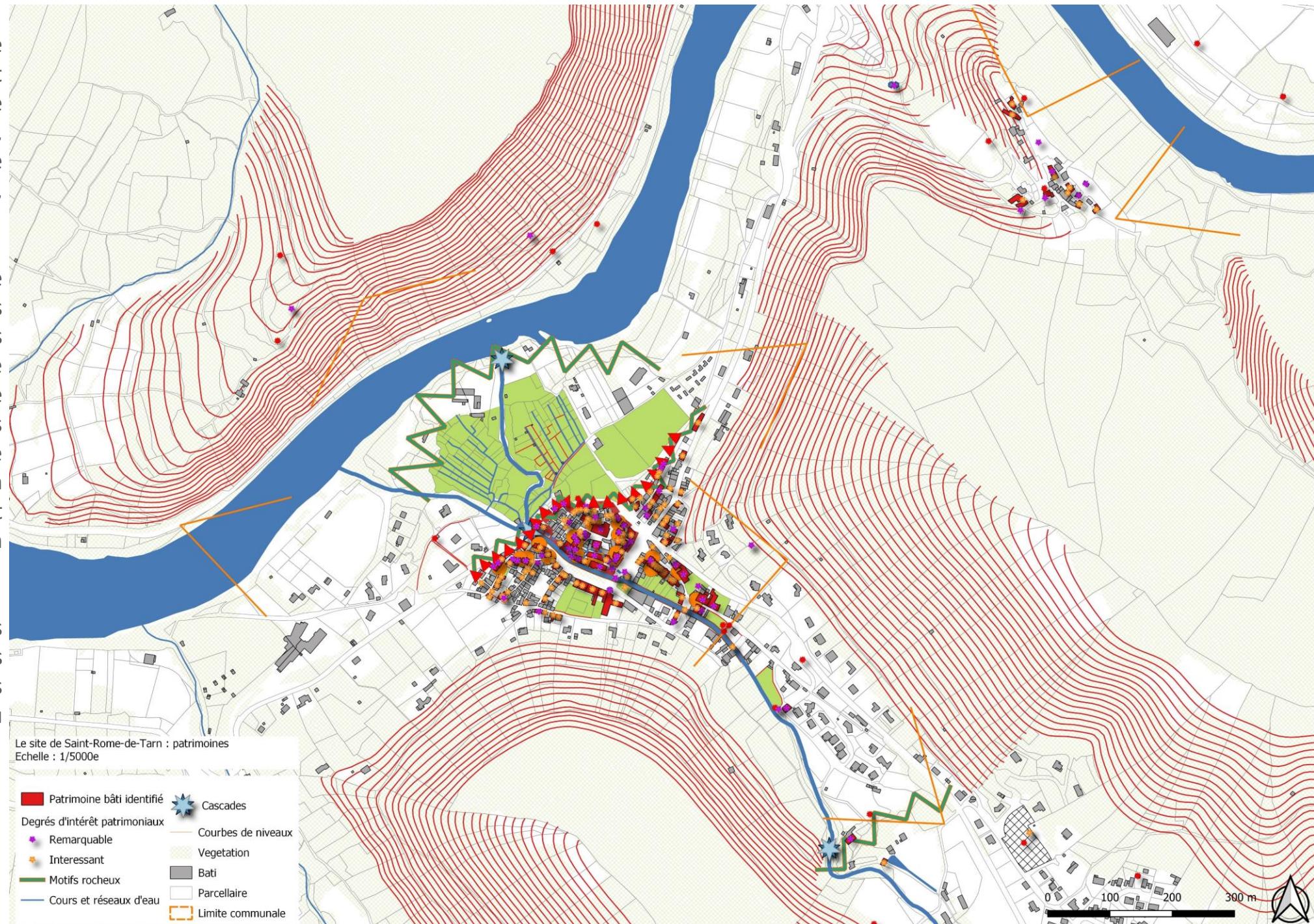
## CARTES DE SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

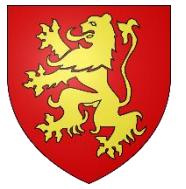
### LE PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Le patrimoine bâti se concentre principalement dans la ville historique de Saint-Rome et ses abords, qui mêlent patrimoine urbain, architectural, historique et paysager.

Si Auriac présente une densité patrimoniale moins forte et peut-être moins bien préservée, le village constitue néanmoins une des deux centralités historiques de la commune et son implantation en promontoire est complémentaire à celle en vallée de Saint-Rome.

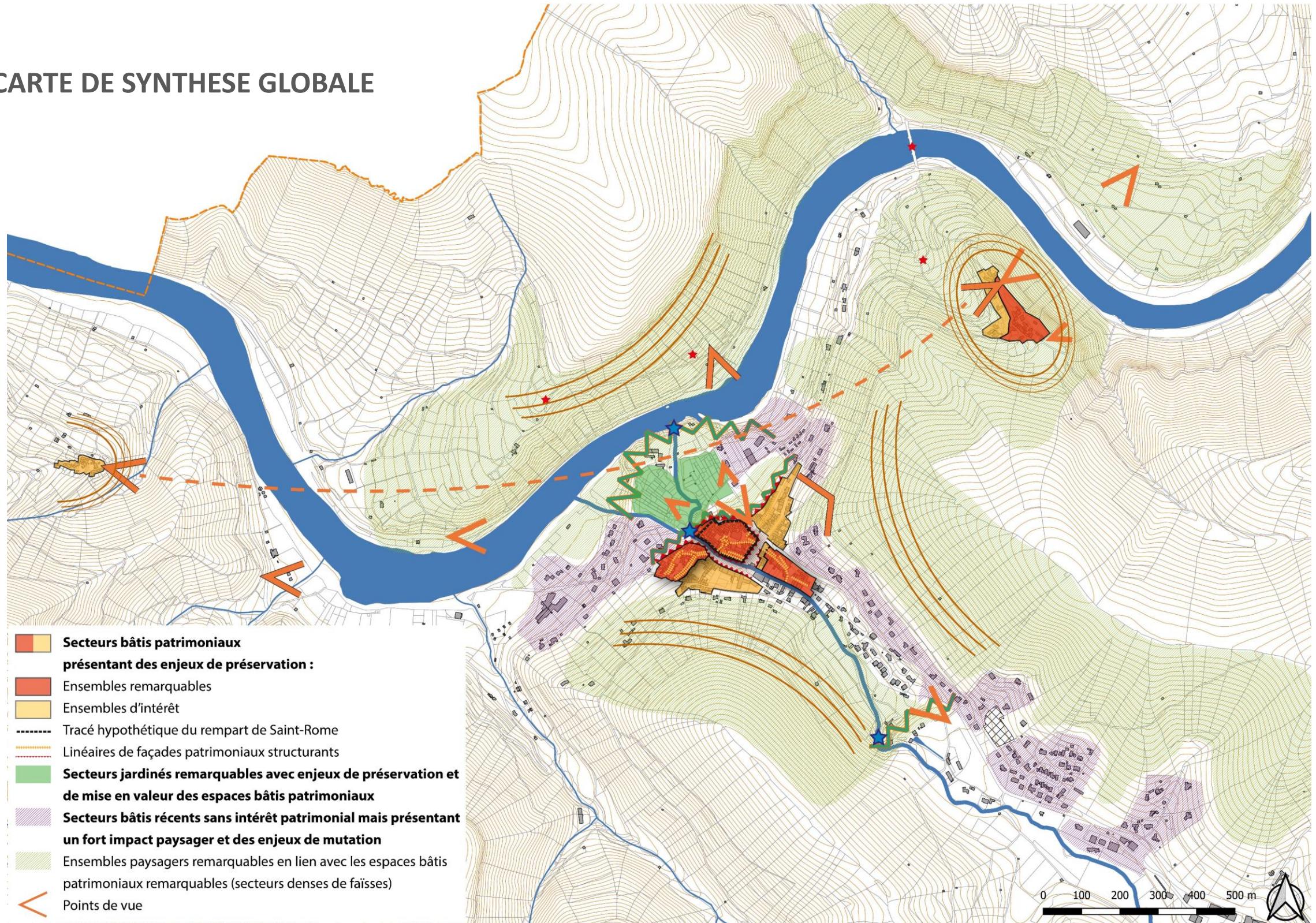
L'ensemble est relié par les coteaux structurés en faïsses qui se développent dans les vallées du Lévejac et du Tarn.

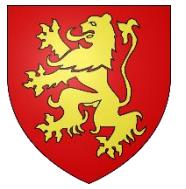




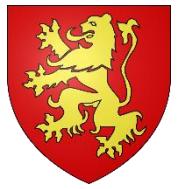
## CARTES DE SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

### CARTE DE SYNTHESE GLOBALE



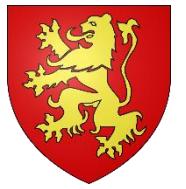


## **Le projet de périmètre de SPR**



### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR

# 1 Le périmètre finalisé



### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR : LE PERIMETRE FINALISE

#### LE PROJET DE PERIMETRE : DEUX SPR

Le diagnostic a permis de mettre en lumière les grands enjeux patrimoniaux de la commune :

- **Deux occupations humaines historiques** dans la vallée du Tarn, la première autour d'un château seigneurial sur un promontoire, la seconde dans une vallée propice aux activités artisanales, lieu de communication et de rencontre entre deux terroirs distincts,
- Au nord les **contreforts des monts du Lévezou**,
- Au sud un **plateau caussenard** au grand intérêt paysager lié aux pratiques agro-pastorales et ponctué d'ensembles bâtis remarquables,
- **La vallée du Tarn** comme élément de limite et de liaison symbolisé par le pont sur la rivière, aux coteaux structurés en faïsses permettant la culture de la vigne et de l'amandier,
- Une **ville historique fortifiée** concentrant un patrimoine bâti remarquable marqué notamment par l'architecture médiévale.

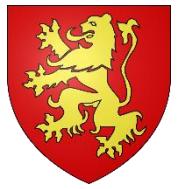
Le projet de SPR traduit ces enjeux sous la forme de **deux SPR complémentaires** resserrés autour des sites historiques de Saint-Rome et d'Auriac :

- *le site de Saint-Rome* à l'articulation entre la vallée artisanale du Lévezac et la vallée viticole du Tarn,
- *le site d'Auriac* sur son promontoire.

Le plateau caussenard, trop étendu, n'est pas intégré, le PLUi et la présence du PNR devant permettre d'en assurer une gestion patrimoniale.



Les deux périmètres de SPR, à l'échelle de la commune



### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR : LE PERIMETRE FINALISE

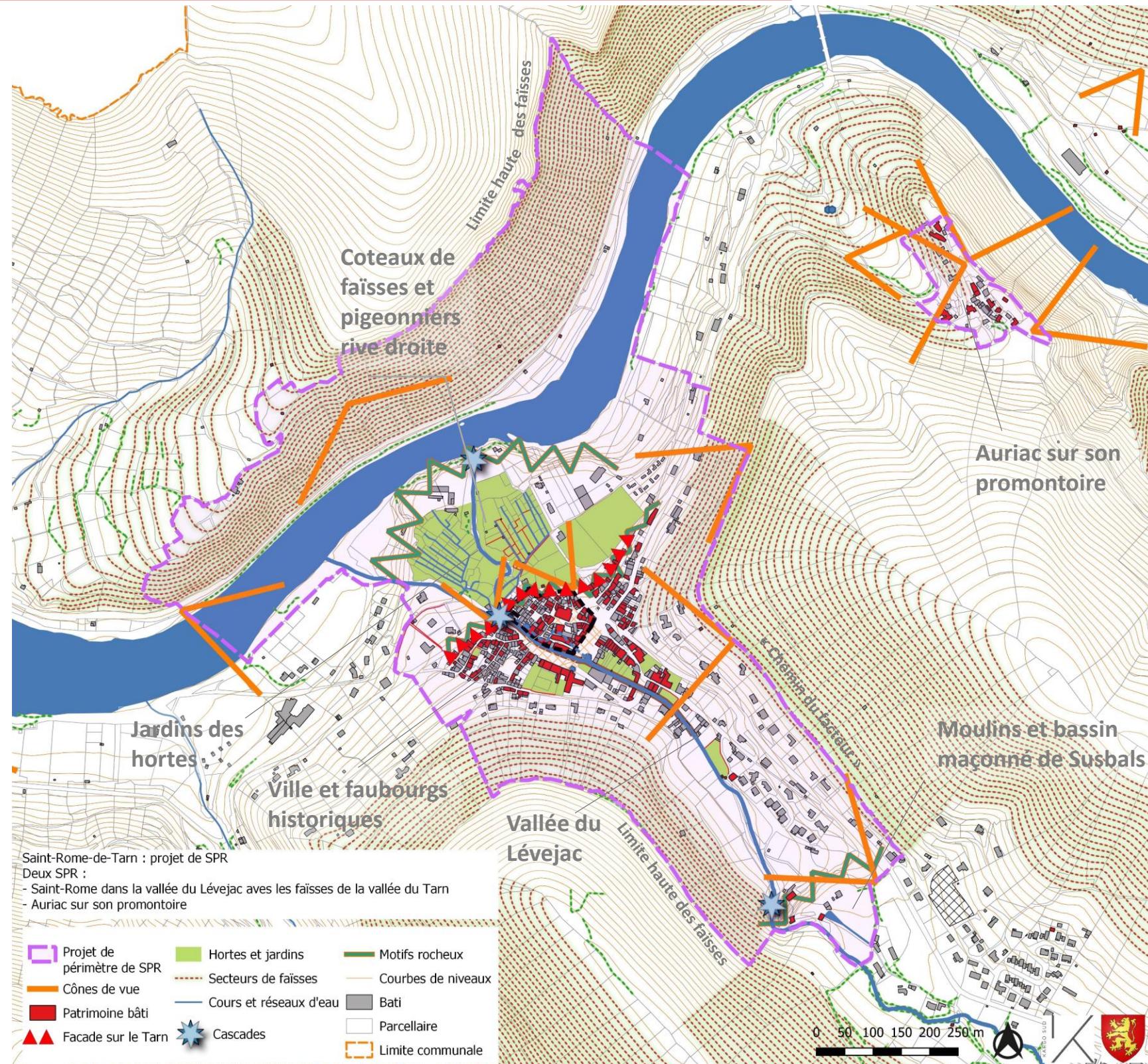
## LE PROJET DE PERIMETRE : DEUX SPR

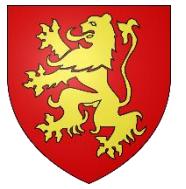
Le périmètre du SPR de Saint-Rome prend appui sur les quatre « façades » qui encadrent le site historique de la ville :

- **Au sud les falaises et la cascade de Susbals**, en intégrant la parcelle des moulins et du bassin maçonné de Susbals qui dominant la vallée du Lévejac,
- **A l'est les coteaux de la vallée du Lévejac** en cours de mutation, qui portent des enjeux forts d'impact paysager en entrée de ville et en termes de cône de vue. Le périmètre s'adosse au « chemin du facteur » qui forme la limite des secteurs constructibles en contact avec les faïsses,
- **A l'ouest les coteaux du Lévejac** structurés de faïsses encore préservées,
- **Au nord les coteaux de la rive droite du Tarn** aménagés en faïsses, avec les pigeonniers seigneuriaux, qui forment la quatrième façade paysagère du site dans lequel s'inscrit Saint-Rome.

### OBJECTIFS :

- Prendre en compte l'ensemble du site de Saint-Rome à l'articulation entre Lévejac et Tarn et d'Auriac sur son promontoire,
- Protéger et valoriser les faïsses en rapport direct avec les ensembles bâtis, témoins de l'activité viticole en lien avec les cuvages en sous-sols de Saint-Rome.





### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR : LE PERIMETRE FINALISE

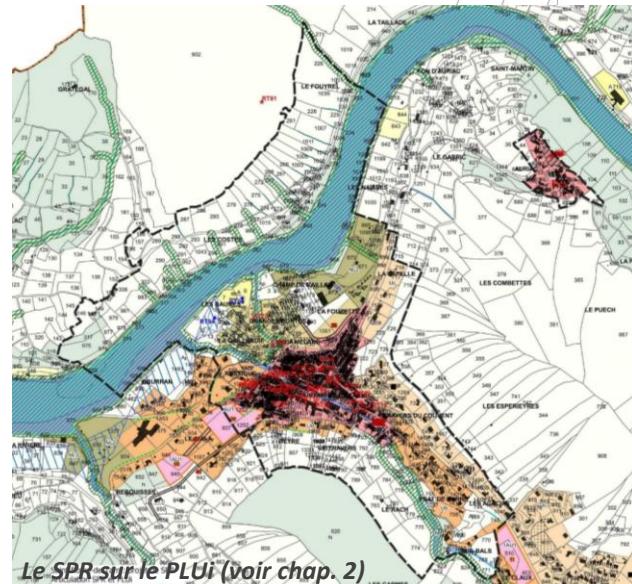
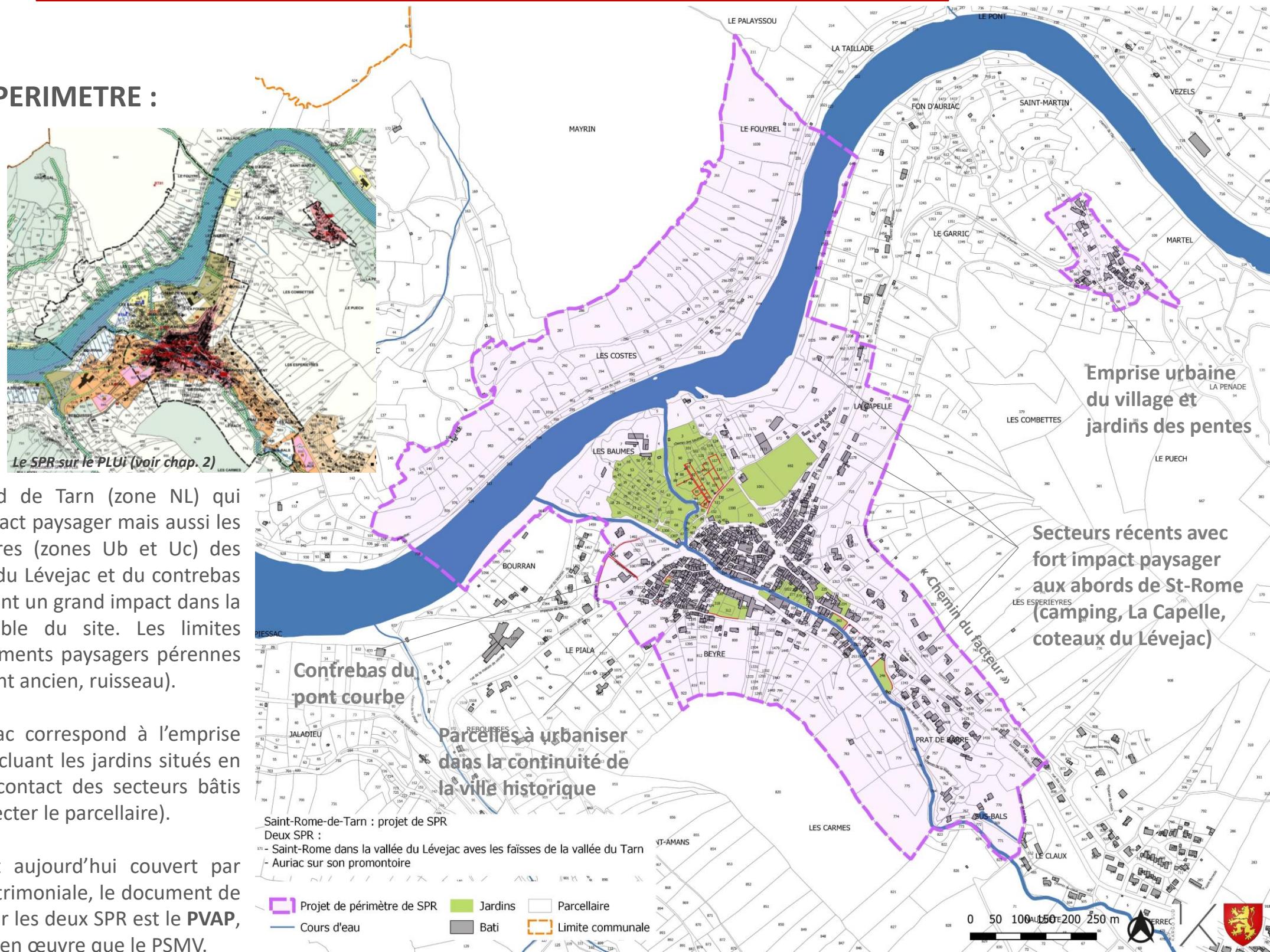
#### LE PROJET DE PERIMETRE : DEUX SPR

Les limites du périmètre du SPR s'appuient également sur le zonage du PLUi en vigueur, notamment pour les secteurs urbains ou à urbaniser en contact avec la ville historique. Il intègre

le camping en bord de Tarn (zone NL) qui présente un fort impact paysager mais aussi les secteurs pavillonnaires (zones Ub et Uc) des pentes des coteaux du Lévejac et du contrebas du pont courbe qui ont un grand impact dans la perception d'ensemble du site. Les limites s'adossent à des éléments paysagers pérennes (chemin, terrassement ancien, ruisseau).

Le périmètre d'Auriac correspond à l'emprise urbaine du village incluant les jardins situés en bas des pentes au contact des secteurs bâtis (permettant de respecter le parcellaire).

Le territoire n'étant aujourd'hui couvert par aucune servitude patrimoniale, le document de gestion envisagé pour les deux SPR est le PVAP, plus simple à mettre en œuvre que le PSMV.



Saint-Rome-de-Tarn : projet de SPR  
 Deux SPR :  
 171 - Saint-Rome dans la vallée du Lévejac avec les faïsses de la vallée du Tarn  
 - Auriac sur son promontoire

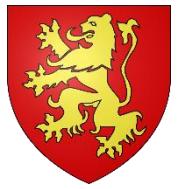
Projet de périmètre de SPR   
  Jardins   
  Parcellaire  
 Cours d'eau   
  Bati   
 Limite communale

Emprise urbaine du village et jardins des pentes

Secteurs récents avec fort impact paysager aux abords de St-Rome (camping, La Capelle, coteaux du Lévejac)

Contrebas du pont courbe

Parcelles à urbaniser dans la continuité de la ville historique

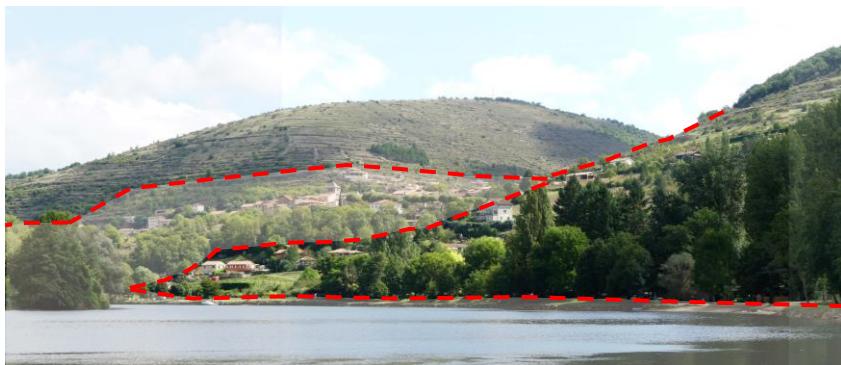


### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR : LE PERIMETRE FINALISE

## LE PROJET DE PERIMETRE : DEUX SPR



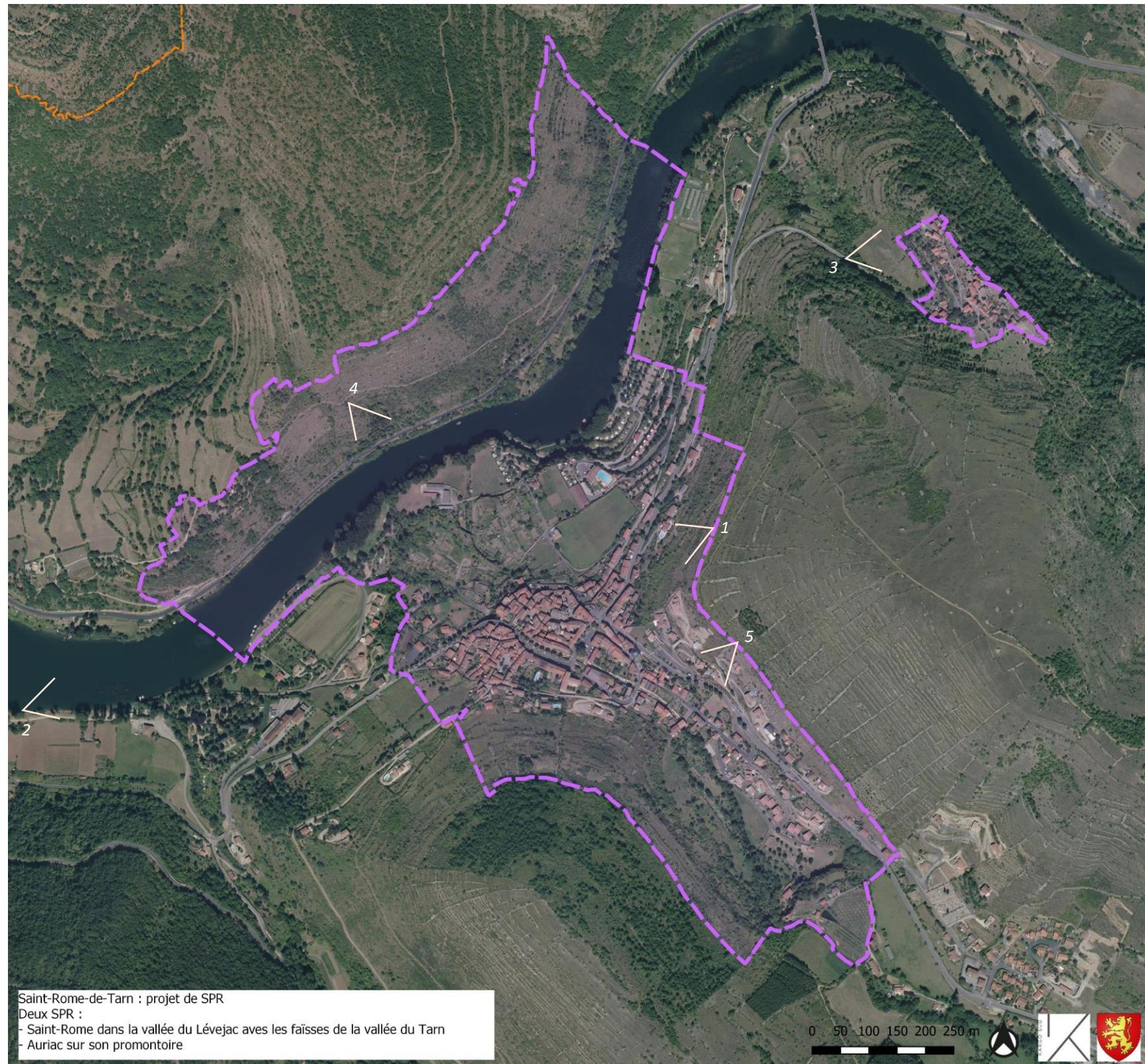
Le SPR de Saint-Rome vu depuis le chemin du facteur (1)



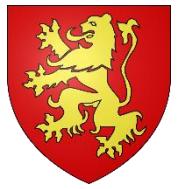
Le SPR de Saint-Rome vu depuis la base de loisirs sur le Tarn (2)



Le SPR d'Auriac vu depuis la route d'accès (3)

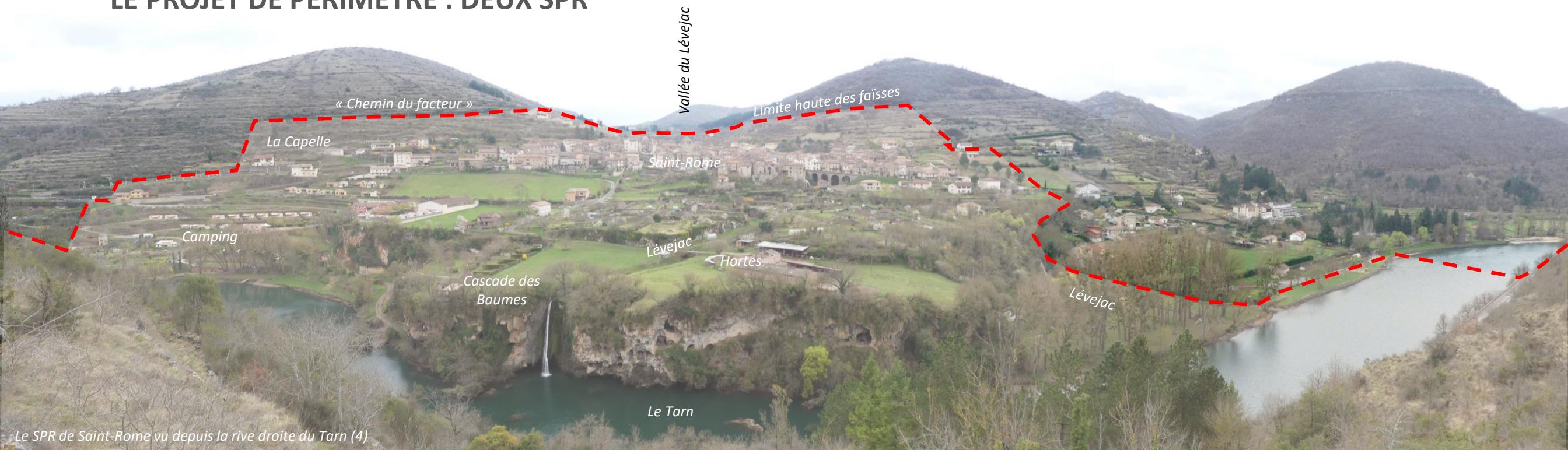


Saint-Rome-de-Tarn : projet de SPR  
Deux SPR :  
- Saint-Rome dans la vallée du Lévejac avec les faïsses de la vallée du Tarn  
- Auriac sur son promontoire



### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR : LE PERIMETRE FINALISE

#### LE PROJET DE PERIMETRE : DEUX SPR





### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR : LE PERIMETRE FINALISE

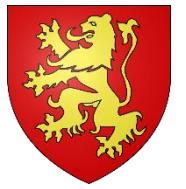
#### LE PROJET DE PERIMETRE : DEUX SPR



Simulation 3D du projet de périmètre du depuis l'Est

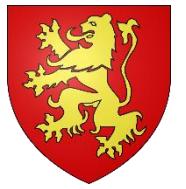


Simulation 3D du projet de périmètre du depuis l'Ouest



### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR

## 2 Articulation du projet avec les autres outils et servitudes



### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR : ARTICULATION AVEC LE PLUI

## ARTICULATION AVEC LE PLUI

Saint-Rome-de-Tarn ne présentant aucun périmètre de protection ni servitude en lien avec le patrimoine, le PLUi est le seul outil d'urbanisme avec lequel le SPR doit s'articuler et qui, hors SPR, permet la prise en compte du caractère patrimonial de la commune.

Le PLUi compte sur la commune de Saint-Rome-de-Tarn 81 éléments de patrimoine identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme. Le zonage identifie des zones Ua avec un « tissu bâti ancien à caractère patrimonial » et le règlement donne des prescriptions par catégories de bâtiments anciens, prescriptions qui restent à l'échelle d'un PLUi, c'est-à-dire assez générales. Elles serviront néanmoins d'appui pour le patrimoine situé hors SPR.

Le SPR s'adosse en partie au zonage du PLUi, notamment au contact des zones urbaines ou de loisirs récentes.

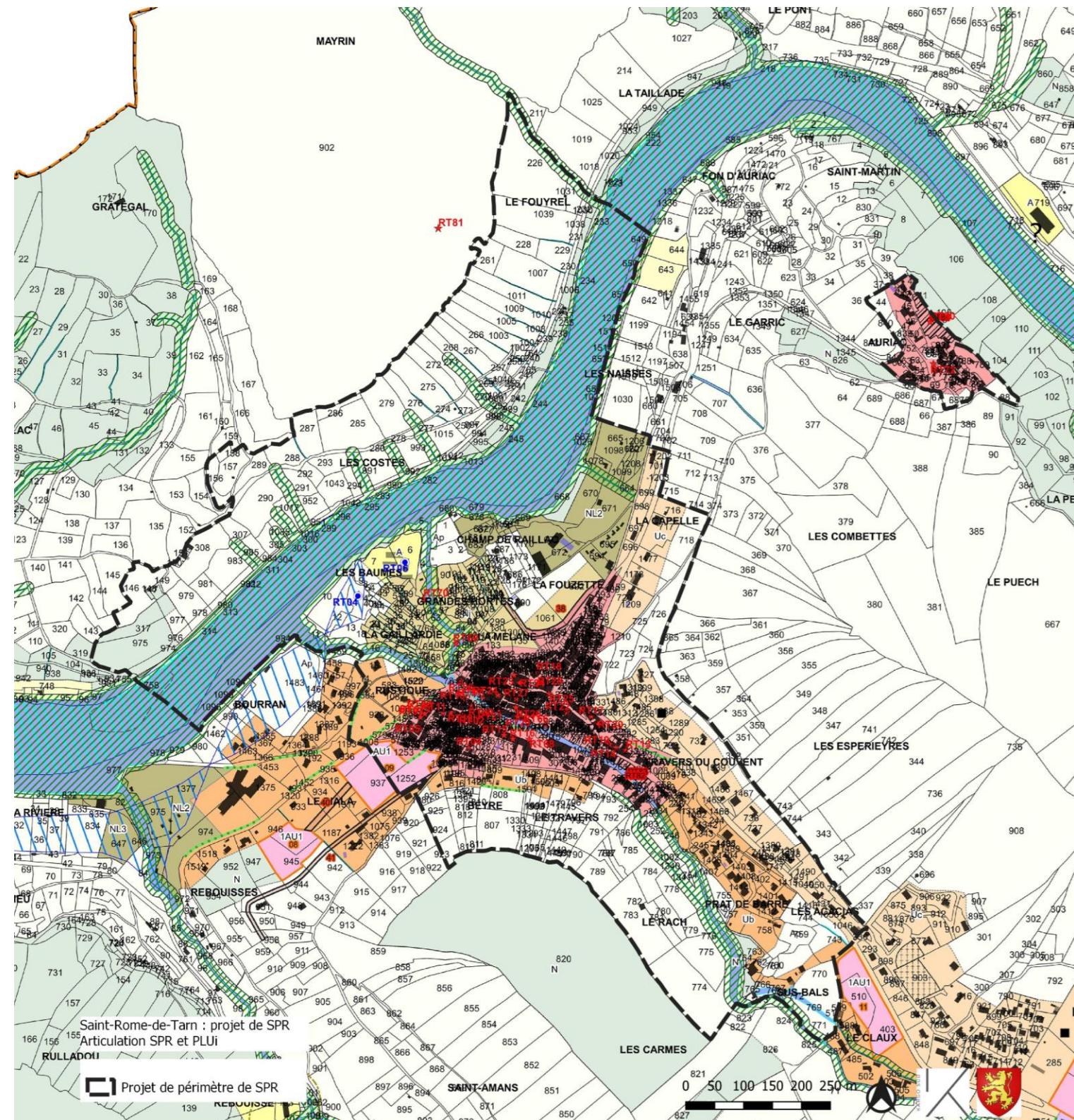
Légende du PLUi en vigueur (suite page suivante)

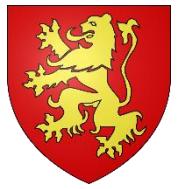
#### Zones urbaines :

- Ua : Tissu bâti ancien à caractère patrimonial
- Ub : Tissu bâti mixte
- Uc : Tissu bâti pavillonnaire
- Ue : Tissu bâti accueillant des équipements publics
- Ux : Tissu bâti à vocation d'activités
- Uxc : Tissu bâti à vocation d'exploitation de carrière

#### Zones à urbaniser :

- 1AU1 : Zone à urbaniser ouverte à vocation d'habitat
- 1AU2 : Zone à urbaniser ouverte à vocation d'habitat - Aysnières
- 2AU : Zone à urbaniser fermée à vocation d'habitat
- 1AUx1 : Zone à urbaniser ouverte à vocation d'activités
- 1AUx2 : Zone à urbaniser ouverte à vocation d'activités - Costecalde (Le Truel)
- 1AUx3 : Zone à urbaniser du secteur d'activité économique de Viaduc 2
- 2AUx : Zone à urbaniser fermée à vocation d'activités



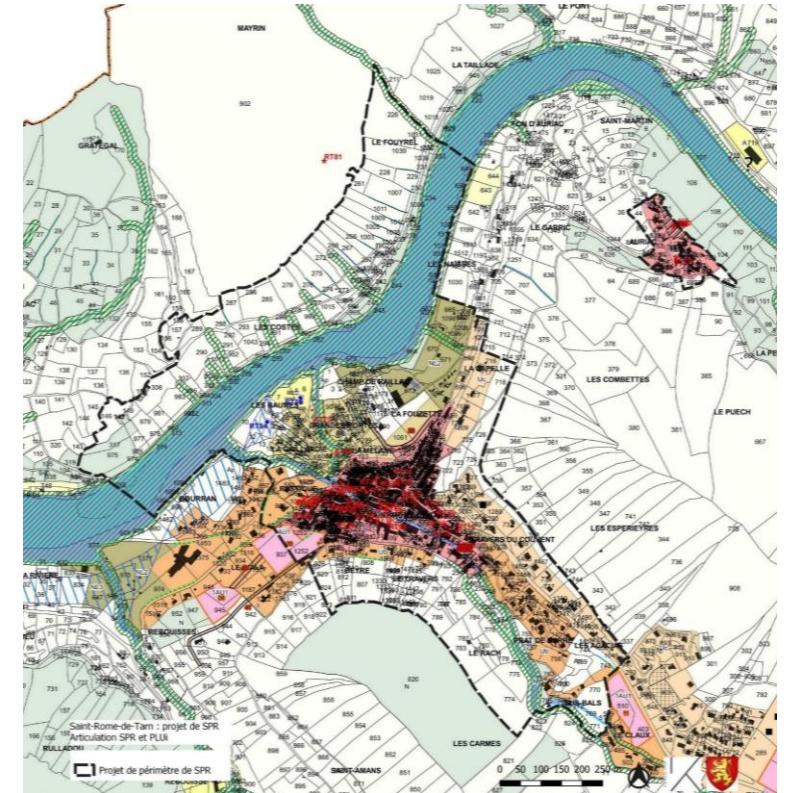


### III/ LE PROJET DE PERIMETRE DE SPR : ARTICULATION AVEC LE PLUI

## ARTICULATION AVEC LE PLUI

Le PLUi de la communauté de communes Muse et rases du Tarn devrait être prochainement révisé. Cette révision sera l'occasion d'y introduire de façon plus exhaustive la thématique patrimoniale, en mettant notamment en œuvre une OAP thématique patrimoine à l'échelle de l'intercommunalité, permettant de développer les prescriptions données par catégories de bâtiments anciens en articulation avec le document de gestion du SPR.

Les secteurs de faïsses couverts par le SPR devraient quant à eux faire l'objet de chantiers-écoles de restauration, en lien avec le PNR des Grands Causses (zone agricole protégée).



#### Zones agricoles :

- A : Zone agricole
- Am : Secteur de la zone agricole à vocation maraîchère
- Ap : Secteur de la zone agricole protégé
- Ax : Secteur de la zone agricole accueillant une activité économique en lien avec l'agriculture

#### Zones naturelles :

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur de la zone naturelle accueillant des équipements
- Nj : Secteur de la zone naturelle accueillant des jardins
- NL1 : Secteur autorisant les hébergements touristiques
- NL2 : Secteur autorisant les habitations légères de loisirs
- NL3 : Secteur destiné aux aires d'accueil et de loisirs
- Np : Secteur de la zone naturelle protégé
- Nenr : Secteur de la zone naturelle accueillant des éoliennes
- Nph : Secteur de la zone naturelle accueillant un champ photovoltaïque

#### Autres légendes :

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées
- Périmètres de réciprocité agricole
- Monuments historiques
- Servitude AC1 liée à la protection des Monuments Historiques
- Bâtiments devant faire des l'objet d'une actualisation cadastrale

#### Cartographie informative des zones inondables (CIZI) liées à des risques au titre de l'article R151-34 du code de l'urbanisme :

- Crue très fréquente
- Crue fréquente
- Crue exceptionnelle
- Lit mineur

#### Éléments de prescription surfacique :

- Emplacements réservés
- Éléments du patrimoine inventoriés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme pour leur intérêt patrimonial et paysager
- Éléments protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme pour leur intérêt écologique
- Secteurs soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

#### Éléments de prescription linéaire :

- Éléments protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme pour leur intérêt écologique
- Sentiers de grande randonnée à valoriser au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme

#### Éléments de prescription ponctuelle :

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
- Éléments du patrimoine inventoriés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme